

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 JUIN 2008**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Rémy REBEYROTTE, M. Jacques LIORET, Mme Monique GATIER, M. Bernard DECHAUME, Mme Nicole MAGLICA, M. Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M. Roger VERNAY, , Mme Régine DEVOUCOUX, M. Hubert LOBREAU, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M. Jean-Jacques SCHULER, Mme Patricia LAMALLE PINARD, M. Alain DURAND, a donné pouvoir à M. Patrick GUILLET, M. Jean-Luc TUYPENS, Mme Djamila BENEDDINE, a donné pouvoir à Mme Sylvie BROCHOT, Mme Géraldine VOILLOT, M. Patrick GUILLET, Mme Sylvie BROCHOT, Mlle Lucie DESBROSSES, M. Gérard MARTINI, Mme Michelle BATHIARD, M. Michel GIPEAUX, a donné pouvoir à Mme Michelle BATHIARD, M. Jean-Jacques PERRUT, Mme Rosetta THEVENIN, M. Jean-Michel JARRIN, Conseillers municipaux.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mlle Lucie DESBROSSES

§§§

1. Après délibération, le conseil municipal, **par 20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) **et 6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT) APPROUVE le procès verbal de la séance du 14 avril 2008.
2. **Acte est donné** à M. le Maire de sa communication des actes accomplis en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.
3. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, DESIGNER, comme membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, les représentants d'associations locales suivants :
  - M. Didier JOUAS de l'Union fédérale des consommateurs de Saône et Loire ;
  - M. Marius DESVIGNES de l'association du conseil de développement du Pays de l'Autunois Morvan ;
  - Mme Lucienne HAESE de l'Association Autun Morvan Ecologie ;
  - M. Didier SOURON de la Coordination des amicales CNL de l'Autunois ;
  - M. Gilles PACAUD de l'association « la Grenouille Bleue »
4. **Acte est donné** de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres suite à la démission de Mme Rosetta THEVENIN et M. Bernard DECHAUME :

Titulaires :

- M. Jacques LIORET
- Mme Marie-Claire TELLIER
- M. Roger VERNAY
- M. Hubert LOBREAU
- M. Jean-Jacques PERRUT

Suppléants :

- Madame Sylvie BROCHOT
- Mme Patricia LAMALLE PINARD
- Mme Régine DEVOUCOUX

5. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, PREND ACTE du projet global portant sur le PRU de Saint Pantaléon, APPROUVE la convention pluriannuelle à conclure avec la Région portant cadre et modalités d'engagement réciproque et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.
6. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE les admissions en non valeur dont le montant total s'élève à 382,69 € et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant
7. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT) APPROUVE l'attribution d'une subvention de 145.000 € aux clubs sportifs et la répartition de cette somme conformément à celle proposée par l'Office Municipal des Sports.
8. Après délibération, le conseil municipal, par **19 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 oppositions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), APPROUVE les comptes administratifs 2007 du budget principal, des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, de l'aérodrome, des immeubles productifs de revenus, du camping et du « Lotissement en Fleury ».
9. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2007 du budget principal, des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, de l'aérodrome, des immeubles productifs de revenus, du camping et du « Lotissement en Fleury ».
10. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 conseillers ne prenant pas part au vote** (Groupe AUTUN AUTREMENT), APPROUVE le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de la ville d'Autun de l'exercice 2007.
11. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 oppositions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), APPROUVE le Budget supplémentaire 2008 du budget principal de la Ville et de ses budgets annexes.
12. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE l'avenant n°6 au marché d'exploitation et de maintenance des chaufferies qui a pour objet de prolonger le marché en cours de 41 jours afin d'obtenir une continuité du service d'exploitation et de maintenance des chaufferies jusqu'au 30 septembre 2008 inclus. Il est précisé que ce nouvel avenant génère un coût de 9.962,73 € HT, soit 11.915,42 € TTC pour le contrat P2 et de 6.696,44 € HT, soit 8.008,94 € TTC pour le contrat P3.
13. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE les avenants n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la zone d'activités de Pont l'Evêque et d'un giratoire sur la RN 80 pour les lots 1, 2, 3 et 4.
14. Après délibération, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), APPROUVE la convention entre la Ville d'Autun et la Communauté de Communes de l'Autunois pour la mise à disposition du terrain d'assise du Parc des Expositions.
15. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, DECIDE de l'acquisition de la parcelle dénommée Allée Colette pour une valeur de 5.000 €.

- 16.**Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix** pour (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), APPROUVE la nouvelle convention pour les échanges de services entre la Ville d'Autun et le Centre Intercommunal d'actions sociales.
- 17.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE la convention de mise à disposition de l'archiviste départemental proposée par le Centre de gestion de Saône et Loire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.
- 18.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE la modification du tableau des effectifs n°3/2008.
- 19.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, MODIFIE la liste des emplois donnant droit à un logement de fonction par nécessité absolue de service.
- 20.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE les orientations sur le droit à la formation des élus de la ville d'Autun et PRECISE qu'un crédit de 5.000 € est inscrit à ce titre au chapitre 65 du budget primitif 2008.
- 21.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, DECIDE que la Journée de solidarité s'exercera, au sein de la Ville d'Autun, sous la forme d'heures effectuées au-delà des heures prévues dans le cycle normal de travail (1561 heures) pour parvenir en fin d'année à 1568 heures de travail pour un temps complet et PRECISE que cette durée est proratisée en fonction des obligations hebdomadaires. Cela équivaut à une période de travail de sept heures continue ou fractionnée.
- 22.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE le nouveau règlement intérieur afin que celui-ci soit conforme au fonctionnement actuel de Territoire d'Aventures.
- 23.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE la modification des tarifs du golf et FIXE la date d'application de ces nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2008.
- 24.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, MAJORE les tarifs de l'Ecole de musique et les quotients familiaux d'environ 3% à la prochaine rentrée scolaire, AUGMENTE de 3 % les tarifs et les quotients familiaux de l'Ecole de Dessin et PRECISE que les modalités de calcul du quotient familial sont les suivantes :
- les revenus à prendre en compte correspondent au revenu imposable apparaissant sur l'avis d'imposition ;
  - le nombre de parts est celui figurant sur l'avis d'imposition ;
  - le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par 12 puis par le nombre de parts.
- 25.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE la convention triennale 2008/2010 entre le Conseil Général de Saône et Loire et la ville d'Autun relative au financement de la saison culturelle municipale et de l'Hexagone.
- 26.**Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), APPROUVE les nouveaux tarifs de restauration collective applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 (sauf pour les plateaux repas à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008). L'augmentation est d'environ 5% pour les repas restaurants scolaires, Centres de Loisirs, classes découvertes et Repas à Domicile (sauf potage qui n'augmente pas). Les repas facturés aux restaurants scolaires des communes extérieures et les repas facturés au restaurant de la Résidence du Parc Fleuri augmentent d'environ 8% (rattrapage). Ces tarifs sont arrondis au 0,05€ le plus proche.
- 27.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, APPROUVE la nouvelle grille tarifaire apportant une diminution du montant mensuel de l'électricité et de l'eau, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

- 28.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, AUTORISE la mise en vente au comptoir d'accueil du Musée Rolin 50 exemplaires de « Autun, un curé raconte sa cathédrale », 25 exemplaires de « La France gallo-romaine » et FIXE respectivement le prix unitaire de vente à 7,62 € TTC et à 22 € TTC.
- 29.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, MODIFIE la date d'application du tarif « spectacle ou représentation » et la FIXE au 10 juin 2008.
- 30.**Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 oppositions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), AUTORISE les représentants de la Ville d'Autun au Conseil d'Administration de la SAIEM de l'Agglomération Autunoise, désignés lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2008, à percevoir des jetons de présence au titre de leur fonction et de leur assiduité aux réunions de la SAIEM, pour un montant maximum de 100 euros par séance, AUTORISE la SAIEM de l'Agglomération Autunoise à verser une rémunération à son Directeur Général, dans le cadre de l'article L225-53 du Code de Commerce, pour un montant maximum de 150 euros mensuels.
- 31.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, ACCEPTE l'avenant n° 1 aux marchés n° 053-8/2007 et n° 053-13/2007 sur la fourniture de denrées alimentaires 2008, portant sur le changement de dénomination, d'adresse et de RIB du titulaire du marché.
- 32.****Acte est donné** à Monsieur le Maire de sa communication sur la consultation publique organisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne du 15 avril au 15 octobre 2008 sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (le Sdage) du bassin Loire-Bretagne.
- 33.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, présenter la liste suivante pour la constitution de la commission communale des impôts directs :

**COMMISSAIRES TITULAIRES :**

**AUTUN : (12 représentants)**

<b>M. Guy RABY</b>	<b>7, rue du Bois Mathey 71400 AUTUN</b>
<b>M. Florian PRIEUR DE LA COMBLE</b>	<b>22 rue Duret 75016 PARIS</b>
<b>Mme Ghislaine MEUNIER</b>	<b>6, rue Bulliot 71400 AUTUN</b>
<b>M. Yves LEMOINE</b>	<b>1, av. de la République 71400 AUTUN</b>
<b>M. Gérard KECK</b>	<b>8, clos du Parc 71400 AUTUN</b>
<b>M. Xavier PAILLARD</b>	<b>15, rue Changarnier 71400 AUTUN</b>
<b>M. Rudolf MOLLING</b>	<b>Les Chaumottes 71400 AUTUN</b>
<b>Mme Catherine VALACCI</b>	<b>11 bis, rue Lauchien le Boucher 71400 AUTUN</b>
<b>M. Philippe LABONDE</b>	<b>Chemin du Petit Rivault 71400 AUTUN</b>
<b>M. Georges MILLERAT</b>	<b>11, rue de la Barre 71400 AUTUN</b>
<b>M. Didier SOURON</b>	<b>bât F rue du 11 novembre 1918 71400 AUTUN</b>
<b>M. Jean-Claude ACHART</b>	<b>41, rue aux Cordiers 71400 AUTUN</b>

**SAINT-PANTALEON : (4 représentants)**

<b>M. Michel COINON</b>	<b>bât 38 rue P.et M. Curie St-Pantaléon 71400 AUTUN</b>
<b>M. Alain BOUCHARD</b>	<b>18 Champ du moulin St-Pantaléon 71400 AUTUN</b>
<b>M. Jean-Marc GILLOT</b>	<b>Le haut de vaux St-Pantaléon 71400 AUTUN</b>
<b>M. Jacky PEREIRA</b>	<b>15 bis, rue des Mineurs St-Pantaléon 71400 AUTUN</b>

**COMMISSAIRES SUPPLEANTS :**

**AUTUN : (12 représentants)**

<b>M. Eric VADOT</b>	<b>1, rue Ste-Barbe 71400 AUTUN</b>
<b>Mme Nathalie MORET</b>	<b>3, rue de Stevenage 71400 AUTUN</b>
<b>M. Jacques VAUDE</b>	<b>6, rue Paul Cazin 71400 AUTUN</b>
<b>M. Robert LAURENT</b>	<b>Les Bas 71540 RECLESNE (domicilié hors commune)</b>
<b>M. Bernard MOROT</b>	<b>7, rue des Drémeaux St-Pantaléon 71400 AUTUN (propriétaire de bois)</b>
<b>M. J.-Claude GARNIER</b>	<b>La Genetoye 71400 AUTUN</b>
<b>M. J.-François POIGNARD</b>	<b>50, rue des Drémeaux 71400 AUTUN</b>
<b>Mme Florence GUIJO</b>	<b>32, grande rue Marchaux 71400 AUTUN</b>
<b>M. Michel CHARPENTIER</b>	<b>23, avenue du 2<sup>ème</sup> Dragons 71400 AUTUN</b>
<b>M. Jean-Pierre PERRIN</b>	<b>21, rue du Beuvray 71400 AUTUN</b>
<b>M. Jean LARDREAU</b>	<b>10, ruelle Chaumont 71400 AUTUN</b>
<b>M. Guy AUDAIN</b>	<b>12, Boulevard Mazagran 71400 AUTUN</b>

**SAINT-PANTALEON (4 représentants)**

<b>M. Jean CROCHARD</b>	<b>2, rue Borgne St-Pantaléon 71400 AUTUN</b>
<b>M. Michel LELEUX</b>	<b>17, rue Borgne St-Pantaléon 71400 AUTUN</b>
<b>M. Michel CHAMBRIAT</b>	<b>15, Rue des Drémeaux St-Pantaléon 71400 AUTUN</b>
<b>Mme Christiane EMPEREUR</b>	<b>bât 53 St-Pantaléon 71400 AUTUN</b>

**34.**Après délibération, le conseil municipal, PREND ACTE de la motion en faveur du maintien du tribunal des Prud'hommes d'Autun. **Le Groupe AUTUN AUTREMENT marque son désaccord sur les modalités d'action en justice proposées par Monsieur le Maire.**

**35.**Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, AUTORISE Monsieur le Maire à engager les négociations avec le Département de Saône et Loire pour la signature d'une nouvelle Convention de Solidarité Urbain.

**A Autun, le 12 Juin 2008**

**Le Maire,**